

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Affiliés Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de convocation : 20/07/2023

Séance du 26 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six du mois de juillet à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Laure BERNAT, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eva LE CHARPENTIER, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Bernard ROUVE, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Albert BOUSQUET à Jean-Claude TOUREL, Eric HOULES à Monique ALIÈS, Xavier PUECH à Bernard ROUVE, Patrick ROQUES à Jean-Louis FRANJEAU, Michel WOLKOWICKI à Cyril TOUZET

Absents excusés : Francis CULIE

Absents : Gérard DRESSAYRE, Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Jean-Luc JACQUEMOND, Michel LEBLOND, David MAURY, Jean-François ROUSSET, Guy SALES

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20230726_107

Objet : Restructuration de l'Abbaye de Sylvanès – validation de la phase PRO, du plan de financement réajusté et des échéances à venir

Monsieur Michel WOLKOWICKI, délégué présent intéressé, s'abstient et sort de la salle le temps du débat et du vote.

Vu la délibération N° 20200130_007 en date du 30 janvier 2020 portant adhésion au projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès et décidant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

Vu la délibération N° 20200730_107 en date du 30 juillet 2020 approuvant le transfert du marché de programmation architecturale relatif au projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20201217_177 en date du 17 décembre 2020 portant constitution du jury pour le concours lancé pour la maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20210325_054 en date du 25 mars 2021 portant lancement de la phase 2 (offres) du concours de maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès,

Vu la délibération N° 20211125_162 en date du 25 novembre 2021 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération N° 20221117_137 en date du 17 novembre 2022 validant le plan de financement,

Vu la délibération N° 20230427_051 en date du 27 avril 2023 créant une autorisation de programme pour la restructuration du Centre Culturel de Rencontre de l'Abbaye de Sylvanès,

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que :

- Le montant total prévisionnel de l'opération est de 4 550 000,00 € H.T., il constitue un coût maximum à ne pas dépasser,
- La Communauté de Communes souhaite obtenir l'ensemble des engagements financiers de l'État, la Région et le CD12 avant le démarrage des travaux,
- Les marchés travaux seront notifiés aux entreprises qu'après confirmation du respect de l'enveloppe budgétaire de la phase PRO. Dans le cas contraire, des ajustements au projet seront opérés et des négociations seront engagés auprès des entreprises. En cas d'impossibilité d'atteindre les objectifs, l'appel d'offre sera déclaré infructueux.

Madame la Présidente expose qu'au vu de l'avancée du projet et des ajustements qui ont dû être fait et tel que présenté, il est nécessaire de valider la phase pro, et ce sur la base du tableau récapitulatif ci-dessous :

PREVISIONNEL FINANCIER							
Lots	Désignation	Montant HT CCMRR	Montant HT Association	+/- Value CCMRR	+/- Value Association	Montant Total Hors PRO	
1	DEMOLITION - GROS ŒUVRE - ENDUITS - CARRELAGE	888 775,00 €		10 400,00 €		899 175,00 €	
2	CHARPENTE	394 015,00 €				394 015,00 €	
3	COUVERTURE - ETANCHEITE - ZINGUERIE	342 000,00 €				342 000,00 €	
4	MENUISERIES EXTERIEURES - VITRERIE	340 000,00 €		9 000,00 €		349 000,00 €	
5	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	360 000,00 €		-124 976,30 €		235 023,70 €	
6	MOBILIERS		131 378,99 €		1 037,60 €	132 416,59 €	
7	SERRURERIE	125 000,00 €		-5 411,00 €		119 589,00 €	
8	CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS SUSPENDUS	130 000,00 €		-6 239,30 €		123 760,70 €	
9	CVC - PLOMBERIE	251 780,00 €				251 780,00 €	
10	ELECTRICITE CFC/CA	139 495,00 €		-6 500,00 €		132 995,00 €	
11	ELEVEUR PMR	25 000,00 €				25 000,00 €	
12	MUSEOGRAPHIE, SCENOGRAPHIE, SIGNALETIQUE		224 220,00 €		-5 000,00 €	219 220,00 €	
13	AMENAGEMENT - VRD	505 000,00 €		-112 600,00 €		392 400,00 €	
14	ESPACES VERTS	68 943,00 €		-16 000,00 €		52 943,00 €	
TOTAL HORS-TAXES TRAVAUX		3 570 008,00 €	355 598,99 €	-245 826,60 €	-3 962,40 €	3 669 317,99 €	
<p>L'Association de l'Abbaye de Sylvanès financera les LOT 4BIS et 10 pour un montant HT prévisionnel de 350 000,00 €</p> <p>Ce qui ramène le montant pour le reste de l'opération à 4 200 000,00€ / HT, objectif conforme au plan de financement prévisionnel</p>						Honoraires Moe	416 500,00 €
						Missions Compl.	122 500,00 €
						Avenant N°1	14 500,00 €
						DPC	32 000,00 €
						SP5	5 000,00 €
						Bureau Contrôle	13 000,00 €
						Géotechnicien	6 000,00 €
						Publications et divers	8 000,00 €
						Assurances TRC et DO	77 000,00 €
						Concessionnaires	25 000,00 €
						Révision et tolérance 4%	168 912,72 €
TOTAL HORS-TAXES OPERATION						4 557 730,71 €	

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire le plan de financement prévisionnel réajusté en tenant compte des éléments de la phase PRO :

DEPENSES		RECETTES	
Désignations	Montant HT	Désignations	Montant HT
Travaux *	3 320 000,00 €	Conseil Départemental	1 000 000,00 €
Maitrise d'œuvre	553 500,00 €	Conseil Régional	1 000 000,00 €
Divers	326 500,00 €	ETAT - DETR	1 000 000,00 €
		Massif Central - FEDER	360 000,00 €
		Autofinancement	840 000,00 €
TOTAL HT	4 200 000,00 €	TOTAL HT	4 200 000,00 €

* hors lot 6 et 12 pour un montant prévisionnel de 350 000,00 €/HT

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire les avancées concernant les aides financières sollicitées auprès de l'ensemble des partenaires :

- Le CD12 a passé le dossier en juin 2023, un premier contact est établi avec la personne chargée des paiements, une réunion préparatoire devrait suivre rapidement.
- La Région fera passer le dossier à la C.P. d'octobre, une réunion est prévue pour organiser les paiements (avances et factures). Prévision 2024 – 2025.

- La DRAC (État) est en train de mettre en place les échéances de paiement pour 2023 – 2025 (avances et factures).
- Pour les fonds européens FEDER, un travail est en cours, en collaboration avec le PNR GC.
- L'Association de l'Abbaye, pour soutenir la Communauté, s'est engagée dès le début du projet à verser un fond de concours à la CCMRR, à hauteur de 350 000,00 €, une convention sera établie.

Madame la Présidente présente les prochaines échéances du projet :

- Validation du DCE : Août 2023
- Mise en ligne de la Consultation : Septembre 2023
- Ouverture des plis et Analyses : Novembre 2023
- Attributions et Notification des Marchés : Décembre 2023
- Période de préparation : Janvier 2024
- Démarrage des travaux : Mars 2024
- Fin des travaux : Été 2025

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** la phase pro du projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès, telle que présentée ci-dessus,
- **APPROUVE** le plan de financement dans les conditions telles que définies ci-dessus,
- **APPROUVE** l'échéancier du projet de restructuration de l'Abbaye de Sylvanès, tel que présenté ci-dessus,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Monique ALIÈS



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.